

autres, en augmentant l'exemption aux fins de l'impôt sur le revenu et en diminuant les impôts des Canadiens à revenu modique pour accroître leur pouvoir d'achat.

Cinquièmement, à notre avis il devrait y avoir une politique obligatoire de prix et de revenus pour empêcher les augmentations de prix injustifiées et faire baisser certains prix actuellement imposés par les sociétés monopolisatrices et multinationales. Le gouvernement doit sûrement savoir maintenant que nous n'obtiendrons pas la stabilité des prix tout simplement en nous fiant sur les engagements volontaires de l'industrie. Environ les deux tiers de l'économie canadienne sont contrôlés par des monopoles ou des quasi-monopoles. Les prix de leurs produits sont fixés arbitrairement; on ne tient pas seulement compte des coûts et d'un bénéfice raisonnable pour les actionnaires, mais ces prix sont conçus pour produire le capital nécessaire à l'expansion de ces sociétés. Ces sociétés sont virtuellement en mesure d'imposer leurs propres prix et d'exiger ce qu'elles désirent du consommateur. A moins que le gouvernement ne veuille adopter une politique obligatoire de prix et de revenus, nous échouerons devant la hausse des prix.

Je ferai remarquer au ministre des Finances et au gouvernement qu'une seule chose est pire qu'une erreur: le refus de reconnaître son erreur et de revenir sur sa décision. Le gouvernement a décidé de mettre fin à l'inflation. Il a adopté un programme général de restrictions, et les résultats sont catastrophiques. S'il persiste, il aura créé un cercle vicieux: toute personne dépossédée de son emploi n'aura plus qu'un pouvoir d'achat fort réduit, et la situation entraînera d'autres congédiements. A mesure que le nombre des chômeurs s'accroît, le coût de la production augmente et il devient plus difficile de soutenir la concurrence sur les marchés étrangers. Une récession économique peut très rapidement dégénérer en une dépression économique. Le premier ministre (Mr. Trudeau) ne devrait pas, alors, s'inquiéter de détruire une psychologie d'inflation; il devrait détruire une psychologie de dépression, état fatal, comme en témoignera quiconque a traversé la dernière grande crise économique.

J'exhorte instamment le ministre des Finances, non pas à abandonner toute idée de contrôle de l'inflation, mais à reconnaître que la lutte exige des outils économiques beaucoup plus élaborés que les mesures brutales qu'il emploie—il devrait songer à des contrôles sélectifs, monétaires et fiscaux, à des politiques de placements sélectifs, à des contrôles

obligatoires des prix. En cette ère des ordinateurs, où l'on connaît mieux que jamais dans l'histoire de l'humanité les forces économiques, il devrait être possible au Canada, doté de grandes ressources, de jouir presque du plein emploi, d'un revenu national très élevé et, en même temps, d'une structure des prix relativement régulière et stable.

[Français]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, je voudrais participer à ce débat sur la motion de blâme dirigée contre le gouvernement, en ce qui a trait à sa politique d'emploi ou, plutôt, de non-emploi.

Le chef du parti conservateur progressiste a présenté une motion qui se lit ainsi:

Que cette Chambre blâme le gouvernement, sur un plan général, pour son attitude arrogante en ce qui concerne l'augmentation du chômage de récession dans des régions à productivité lente du Canada et la hausse toujours plus pénible du coût de la vie alors que, d'une manière doctrinaire, il poursuit sa politique déconsidérée qui n'a pas réussi à remettre l'économie nationale sur une base non inflationniste et à lui donner un caractère dynamique.

Monsieur l'Orateur, nous savons que le gouvernement du premier ministre (M. Trudeau) avait promis d'établir au Canada une société juste, qui ne semble exister que pour quelques personnes. Au fait, la masse des gens qui doivent vivre dans l'insécurité du chômage n'ont sûrement pas profité de la société juste promise par le gouvernement actuel, et la population canadienne ne tire pas avantage des ressources du pays, notamment des ressources naturelles, qui n'attendent que l'exploitation pour être transformées en richesses.

• (3.50 p.m.)

On nous a rapporté que le taux de chômage au Canada s'établit actuellement à 6.7 p. 100. Il va sans dire qu'il s'agit de données officielles, mais il faut tenir compte du fait qu'au cours de l'année certaines personnes qui sont sans travail à un moment donné retrouvent ensuite un emploi, alors que d'autres, à leur tour, sont sans travail. A ce sujet, j'ai inscrit la question suivante au *Feuilleton*:

Combien de demandes initiales ont été faites à la Commission d'assurance-chômage au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1968?

La réponse qu'on m'a donnée se lit comme il suit:

Pendant l'année financière terminée le 31 mars 1968, 1,389,366 demandes initiales ont été faites aux bureaux de la Commission.

Il y a un écart entre le taux de chômage que je viens de citer et celui de 6.7 p. 100 qu'on rapporte. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, on n'est pas d'ordinaire sans travail à longueur d'année, mais plutôt pour une